



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Vendredi 9 juin 2023 à 20 heures 30
Salle Desnos - 2 rue Aristide Briand

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales 2023

Fait à Montry, le 25 mai 2023
Le Maire,
Françoise SCHMIT

